

INAVEM

1 rue du Pré Saint-Gervais
93691 PANTIN CEDEX
01.41.83.42.02

COMPTES DE RESULTAT
du 1er janvier au 31 décembre 2007

	2007	2006	Variation en valeur annuelle	
PRODUITS DES ACTIVITES				
Services	154 907	184 998	-	30 091
Subvention de fonctionnement :	1 625 875	1 476 243		149 632
Autres produits gestion courante	6 239	1 278		4 961
Reprise de provisions	43 269	101 994	-	58 725
Total des produits de fonctionnement	1 830 290	1 764 513		65 777
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats	18 439	28 395	-	9 956
Services extérieurs	166 540	160 971		5 569
Autres services extérieurs	580 235	357 354		222 881
Charges des activités	124 103	112 775		11 328
Impôts et taxes	7 508	7 429		79
Salaires et traitements	684 711	772 204	-	87 493
Charges sociales	405 814	386 788		19 026
Autres charges de gestion	27 550	20 642		6 908
Dotations aux amortissements	14 363	21 076	-	6 713
Dotations aux provisions	87 421	18 942		68 479
Total des charges de fonctionnement	2 116 684	1 886 576		230 108
1. Résultat de fonctionnement	- 286 394	- 122 063	-	164 331
Produits financiers	8 753	10 362	-	1 609
Charges financières	-	-		-
2. Résultat financier	8 753	10 362	-	1 609
RESULTAT COURANT FONCTIONNEMENT	- 277 641	- 111 701	-	165 940
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Autres produits exceptionnels de gestion	100	220	-	120
Sur opérations exceptionnelles en capital	-	2	-	2
Reprises sur provisions	278 846	259 762		19 084
Produits sur exercice antérieur	-	-		-
Quote part subvention investissement	-	-		-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	278 946	259 984		18 962
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Pénalités et amendes	-	-		-
Autres charges exceptionnelles	376	-		376
Charges sur exercice antérieur	110	-		110
Dotations aux provisions	-	278 846	-	278 846
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	486	278 846	-	278 360
3 - Résultat exceptionnel	278 460	- 18 862	-	297 322
TOTAL DES PRODUITS	2 117 989	2 034 859		83 130
TOTAL DES CHARGES	2 117 170	2 165 422	-	48 252
RESULTAT DE L'EXERCICE	819	- 130 563	-	131 382

INAVEM

1 rue du Pré Saint-Gervais
93691 PANTIN CEDEX
01.41.83.42.02

ANNEXE

Total du bilan : **772 028 Euros.** **Résultat :** **819 Euros.**

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31/12/2007

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . Continuité de l'exploitation,
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- . Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
-

2 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Autres informations significatives

L'année 2007 est la troisième et dernière année du projet européen Proactivita. L'actif circulant intègre une créance de 283 670 € sur le FSE.

Les provisions pour risques et charges ont été réajustées. Les dotations et reprises de provisions ont été appréciées en fonction de la réalité du risque au 31/12/2007.

Le résultat excédentaire a permis le réajustement de la provision pour risque emplois dont le solde au 31/12/2007 couvre l'intégralité des effectifs et s'élève à la clôture des comptes à 164 425 €.

Pour faire suite à la décision du Conseil d'Administration d'approbation des comptes annuels 2007, les fonds dédiés relatifs aux conventions nationales ont été repris sur cet exercice pour un montant de 152

INAVEM

1 rue du Pré Saint-Gervais
93691 PANTIN CEDEX
01.41.83.42.02

Volontariat associatif

Volontariat associatif (Application de l'article 20 de la loi n°2006-58 relatif au volontariat associatif et à l'engagement éducatif) - Les trois plus hauts dirigeants de l'association sont des bénévoles et ne donnent pas lieu au versement de rémunérations et/ou d'avantages en nature.

Droit individuel à la formation (DIF)

Droit Individuel à la Formation (DIF) - Le total des heures acquises par l'ensemble des salariés au 31/12/2007 s'élèvent à 1 212 heures.

INAVEM

1 rue du Pré Saint-Gervais

93691 PANTIN CEDEX

01.41.83.42.02

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Variation des actifs immobilisés

Valeurs Brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la cloture
Immo.incorporelles	80 505		7 201	73 304
Immo. Corporelles	237 697		608	237 089
Immo.Financières	26 217	4 537		30 754
Total	344 419	4 537	7 809	341 147

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la cloture
Immo.incorporelles	78 470	2 035	7 201	73 304
Immo. Corporelles	218 889	12 328	608	230 609
Immo.Financières				0
Total	297 359	14 363	7 809	303 914

Provisions

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la cloture
Provisions réglementées				0
Provisions pour risques	106 168	87 421	16 554	177 035
Provisions pour charges	40 289		2 340	37 949
Provisions pour dépréciation				0
Total	146 457	87 421	18 894	214 984

Etat des créances

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif circulant et charges d'avance	734 794	722 834	11 960
Total	734 794	722 834	11 960

Etat des dettes

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	70 441	70 441	
Dettes fiscales et sociales	180 564	180 564	
Autres dettes	201 213	201 213	
Total	452 218	452 218	0

Tableau de variation des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	234 570		130 563	104 007
Résultat comptable de l'exercice	-130 563	819	-130 563	819
Subv.d'invest.non renouvel.par l'org.				0
Provisions réglementées				0
Total	104 007	819	0	104 826

Tableau de variation des fonds dédiés

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Conventions nationales	152 903		152 903	0
Equal action 2 (Provincia)	111 468		111 468	0
Tourist Project (Agis)	14 475		14 475	0
Total	278 846	0	278 846	0

INAVEM

INSTITUT NATIONAL D'AIDE AUX VICTIMES ET DE MEDIATION

*Association Régie par la loi du 1er juillet 1901
conventionnée par le Ministère de la Justice*

*1, rue du Pré Saint-Gervais
93691 – PANTIN Cedex*

--oOo--

EXERCICE 2007

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

--oOo--



JPA

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES ET
D'EXPERTS COMPTABLES

7, rue Galilée
75116 Paris

Tél : 01 49 52 43 00

Fax : 01 47 20 32 79

E-mail : jpa@jpa.fr

www.jpainternational.experts-comptables.fr

www.jpainternational.com

INAVEM**INSTITUT NATIONAL D'AIDE AUX VICTIMES ET DE MEDIATION**

*Association Régie par la loi du 1er juillet 1901
conventionnée par le Ministère de la Justice*

*1, rue du Pré Saint-Gervais
93691 – PANTIN Cedex*

--oOo--

EXERCICE 2007

--=--

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

--oOo--

*Mesdames,
Messieurs,*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association INAVEM, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,*
- la justification de nos appréciations,*
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 27 mai 2008

*Le Commissaire aux Comptes
J P A*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. ROBERT', with a horizontal line underneath the letters.

Pascal ROBERT